



**Cellule stratégique
de Laurette ONKELINX,
Ministre des Affaires sociales
et de la Santé publique,
chargée de Beliris et des
Institutions culturelles
fédérales**

tél.: +32 (0)2 233 51 11
fax: +32 (0)2 230 10 67
personne de contact:
e-mail:

Messieurs Cl. EMONTS, M. COLSON et
Th. JANSSENS, Présidents de l'UVCW,
de l'AVCB et du VVSG

Rue d'Arion 53, bte 4
1040 BRUXELLES

vos lettres du 10/01/2013
vos références CE/MC/TJ/mr/cb/13-002/b

nos références
date 01 FEV. 2013

annexe(s)

Arrêté royal du 12 décembre 2012 modifiant l'arrêté royal du 17 août 2007 pris en exécution des articles 57 et 59 de la loi-programme du 2 janvier 2001 concernant l'harmonisation des barèmes et l'augmentation des rémunérations dans certaines institutions de soins

Messieurs les Présidents,

Votre lettre du 10 janvier 2013, dont références sous rubrique, m'est bien parvenue et a retenu toute mon attention.

Compte tenu de la publication tardive de l'arrêté royal du 12 décembre 2012 susvisé auquel vous faites référence, j'ai demandé à l'INAMI de préparer un projet d'arrêté qui reporterait la date limite d'engagement du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2013, tout en intégrant les dispositions prévues par l'accord social pour 2013.

Comme prévu par l'arrêté susvisé, les listes annexées à la circulaire de l'INAMI seront revues au cours de l'année 2013 afin de tenir compte de certaines modifications des réalités sur le terrain.

Enfin, suite à une concertation avec les membres de la Commission de convention, l'INAMI me fait part de son intention de reporter au 31 janvier 2013 la date limite d'introduction auprès des organismes assureurs des demandes d'intervention pour des bénéficiaires classés dans la nouvelle catégorie D, à valoir à partir du 1^{er} janvier 2013.

Espérant ainsi avoir répondu à vos légitimes préoccupations, je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de mes sentiments distingués.

Laurette ONKELINX

Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique,
chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales